

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 234

présenté par  
Mme Laclais

-----

### ARTICLE 13 QUINQUIES

Substituer au mot :

« les »

les mots :

« un délai de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.